## AR Prefecture

017-211703475-20241024-2024\_RH\_DEC34-DE Reçu le 31/10/2024



Saint-Jean-d'Angély, le 24 octobre 2024

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024\_RH\_DEC34

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Commission d'Appel d'offres, en sa séance du 16 octobre 2024,

## DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De conclure, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- un contrat d'assurance « Flotte automobile » avec le Groupe GROUPAMA, pour un montant annuel TTC de 22 531,31 €, auquel s'ajoute une prime provisionnelle TTC de 567,76 € correspondant à la garantie optionnelle « Préposés en mission »;
- un contrat d'assurance « Risques statutaires » avec le Groupe CNP / Cabinet WTW, pour un montant provisionnel 2025 de 26 684,02 € TTC correspondant à un taux de prime de 1,82 % (taux HT) appliqué à la masse salariale brute des agents CNRACL (traitement indiciaire plus NBI, hors charges patronales).

<u>Article 2</u>: La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pour La Maire empêchée, Et par délégation

Le 1er adjoint

300 (Ch.-M

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082

17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20241024-2024\_RH\_DEC34

AR Préfecture le 31 octobre 2024

et par publication dématérialisée le 31 octobre 2024